### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### DÉPARTEMENT

de l'Allier

NOME	RE DE ME	EMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

## Date de la convocation

14 mars 2016

Date d'affichage 29 mars 2016

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEBRET Séance du 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars

à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe GLOMOT, Maire

<u>Présents</u>: Mmes Christine BESSEGE, Chantal COURCHINOUX, Marie-Dominique d'AUBIGNY, Nathalie DELEPLANQUE, Martine GUILLOT, Christine RAY – MM. Patrick BABUT, Philippe GLOMOT, Joël GOUNOT, Didier GRIMAULT, Maurice TERRET.

<u>Absents excusés</u>: Mme Jacquemine BLANC donne pouvoir à Marie-Dominique D'AUBIGNY, M. Jérémy CHASTENET donne pouvoir à M. Didier GRIMAULT, M. Jérôme LESAGE.

Absents: M. Alexandre ESTEVES

Mme Marie-Dominique D'AUBIGNY a été nommée secrétaire.

# Motion relative au projet de mines d'or en Creuse

DEL25032016 09

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir été sollicité pour soutenir la motion relative au projet de mines d'or en Creuse et ainsi de se positionner contre le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain, et substances connexes dit « PERMIS DE VILLERANGES » délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014.

M. le Maire fait lecture de la motion aux membres du conseil municipal :

« Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain, et substances connexes dit « PERMIS DE VILLERANGES » délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la nappe phréatique

Considérant le coût environnemental et économique de l'exploitation des mines d'or du Châtelet un passé récent,

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de

l'Étang des Landes située à LUSSAT (23), la richesse de sa flore et de sa faune.

Considérant que, quelles que soient les techniques d'extractions utilisées (à ciel ouvert ou par galeries), elles libèrent l'arsenic du sol dans l'air et dans l'eau, que l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques et dans le cas de l'or, une consommation et une pollution de plusieurs centaines de litres d'eau à la seconde, les procédés d'extraction à base de cyanure restent polluant, qu'ils impliquent l'utilisation de grandes quantités d'eau et de grands volumes de produits toxiques induisant ainsi une production massive de déchets et considérant leur incidence sur la circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable alimentant une partie de l'Allier.

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées,

Considérant les délibérations ou motions des Conseils Municipaux des communes de Chambon-sur-Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Nouhant, Auge, Saint-Loup et Saint-Christophe, adoptés à l'unanimité,

Considérant le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014,

Considérant la motion du Conseil Départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015,

Considérant la motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjoints et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 octobre 2015.

Par ces motifs, , les élus du Conseil Municipal de , après en avoir délibéré en séance du Conseil municipal en date du

demandent à Monsieur le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherche de mines d'or dit « PER de Villeranges » délivré à la société COMINOR. »

M. le Maire propose de soutenir cette motion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de

soutenir la motion relative au projet de mines d'or exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Villebret, le vingt-cinq mars deux mil seize,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Philippe GLOMOT

O No